

Assemblée communale ordinaire, 25 juin 2020, à 20h00,
À la Maison des Œuvres, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 8 du jeudi 27 février 2020** pour l'Assemblée communale ordinaire du 5 mars 2020, annulée pour cause de COVID-19. Convoquée à nouveau par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 22 du jeudi 12 juin 2020** avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2019
2. Discuter et voter la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales et adopter le budget 2020 du compte de résultat
3. Discuter et approuver les comptes 2019 ; approuver les dépassements budgétaires
4. Ventes de terrain : parcelles N°686 à Emilie et Xavier Brahier et 685 à Marie-Claude Sunier et Jean-Michel Noth, toutes les deux sises au lieu-dit Crât des Oiseaux en Zone à bâtir
5. Divers et imprévus

Président : Jean-Paul Farine
Secrétaires : Jean-René Brahier et Céline Michel
Scrutateurs (trices) : Claude Brahier et Danielle Miserez
Nbre de participants : 23

Le Président Jean-Paul Farine ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour. Il demande si des modifications sont à faire à l'ordre du jour de ce soir. Cette possibilité n'est pas sollicitée.

1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2019

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétaire communal. Celui-ci informe l'assemblée qu'aucune demande de correction écrite n'a été faite dans le délai légal. Il demande à l'assemblée si des modifications sont à apporter à ce PV. Aucune demande de modification n'est demandée. Ce PV est accepté avec remerciements à son auteure.

François Brahier-Jeckelmann, au nom du CC, souhaite la bienvenue à l'Assemblée dans ces dispositions uniques. Il continue en précisant qu'à la suite de la pandémie de COVID-19, l'Assemblée communale du 5 mars 2020 et d'autres rassemblements prévus ont été annulés. Au vu de ces circonstances, il remercie la population de leur compréhension, ainsi que la voirie, l'administration communale et les Conseillers communaux pour leur travail. Il adresse un remerciement particulier au Groupe des jeunes de la Courtine, pour leur aide spontanée et leurs très bons services rendus à la population.

2 Discuter et voter la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales et adopter le budget 2020 du compte de résultats

François Brahier-Jeckelmann, rapporteur du CC, informe qu'aucune modification n'a été apportée aux résultats par rapport au budget qui devait être présenté lors de l'Assemblée communale annulée du 5 mars 2020.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

A la suite de son introduction succincte sur le contenu et le résultat du budget 2020 qui sera présenté aux ayants droits dans la foulée, François Brahier-Jeckelmann donne la parole de Jean-René Brahier, caissier communal. Ce dernier précise que le budget 2020 sera présenté sous sa nouvelle version MCH2 avec une présentation selon le nouveau système comptable.

Il informe que chaque chapitre sera présenté en détail.

Ci-dessous les diverses interventions faites durant la présentation du budget 2020.

Un citoyen conteste le budget prévu des salaires du personnel administratif par divers exemples et situations. **François Brahier-Jeckelmann**, maire intérimaire, prend la parole pour répondre aux questions et remarques de ce dernier. Il justifie le montant de ce budget par rapport aux changements de personnel qu'il y a eu au sein de l'administration communale.

Ce même citoyen prend acte des explications.

Un citoyen demande si la commune intervient lors de vente de maisons, primaire ou secondaire. **Jean-René Brahier** lui indique que la commune n'intervient pas systématiquement.

Un citoyen se questionne concernant les taxes de séjour et les locations d'appartements en Airbnb. **Jean-René Brahier** lui répond que c'est Jura Tourisme qui s'occupe d'annoncer les colonies et les appartements ou chambres en location à la commune. La commune se renseignera auprès de Jura Tourisme quant au « Airbnb » au sein de la Commune de Lajoux.

Un citoyen intervient concernant le montant de Fr. 30'000.- que la commune reçoit de BKW. Il propose de redistribuer un montant de Fr. 1'000.- maximum dès 2020 aux propriétaires qui investissent dans les énergies vertes. **François Brahier-Jeckelmann** indique qu'il prend note de la proposition, mais que le montant reçu est réinjecté dans l'amélioration des installations électriques de la commune. Il indique également que les personnes qui installent des panneaux photovoltaïques, ont souvent les moyens de le faire et que, de plus, ils reçoivent une subvention unique pour ces installations. Après ces explications, ce même citoyen retire sa proposition mais souhaite que le CC étudie la possibilité de revoir le système électrique de la commune.

Un citoyen souhaite savoir si la petite fontaine située aux Beusses qui est une source de la commune, sera maintenue au vu des travaux qui s'effectuent actuellement dans cette zone. **Dominique Mauron**, conseiller communal, apporte l'explication et informe que celle-ci est recaptée et dirigée dans un abreuvoir situé en contrebas. Ce même citoyen le remercie pour cette explication.

Un citoyen intervient et demande si une solution sera discutée par la commune par rapport aux transports publics, qui ne sont actuellement pas assez étoffés selon lui, au niveau des horaires. Il souhaite que ceux-ci soient élargis, afin de permettre aux habitants de Lajoux de profiter d'une offre plus attrayante. **Le Conseil communal** étudiera les possibilités afin de répondre davantage à la demande des citoyens.

Un citoyen parle du chemin de la Vie aux Morts qui est impraticable et demande si quelque chose sera fait. **François Brahier-Jeckelmann** l'informe que pour le moment ceci n'est pas prévu.

Après la présentation du budget 2020 par Jean-René Brahier, **un citoyen** propose une augmentation de la quotité d'impôts. **François Brahier-Jeckelmann** annonce que pour 2020 ceci n'est pas prévu.

Taxes communales : François Brahier-Jeckelmann informe qu'il n'y a pas de grands changements, sauf la taxe d'épuration qui a légèrement augmentée.

Par rapport à cela, **un citoyen** demande pourquoi la taxe d'épuration n'est pas augmentée pour les résidences secondaires. **Jean-René Brahier** explique le système de taxe pour les résidences secondaires et indique que les personnes en résidence secondaire sont déjà bien sollicitées et que ce n'est pas possible d'augmenter cette taxe plus que la normale acceptable.

Un citoyen souhaite savoir si le droit de superficie passe en Assemblée communale. **Jean-René Brahier** répond par la positive à cette question.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée communale accepte le budget 2020 qui boucle avec un excédent de charges de Fr. 142'805.60 résultat du compte de fonctionnement avec aux charges Fr. 3'028'574.60 et aux produits Fr. 2'885'769.00.

L'Assemblée communale accepte également à l'unanimité les différences taxes communales ainsi le prix du m2 de terrain selon les diverses zones à bâtir.

3 Comptes 2019 et dépassement budgétaire

La parole est donnée à François Brahier-Jeckelmann, rapporteur, qui entame la description de l'état des comptes de fonctionnement 2019.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

A la suite de son introduction succincte sur le contenu et le résultat des comptes 2019 qui seront présentés aux ayants droits dans la foulée, François Brahier-Jeckelmann donne la parole de Jean-René Brahier, caissier communal.

Ce dernier précise que les comptes de fonctionnement et d'investissement 2019 seront présentés en détail chapitre par chapitre.

Ci-dessous les diverses interventions faites durant la présentation des comptes 2019.

Un citoyen intervient sur le remboursement des APG et demande si le montant de Fr 30'000 au budget est le même que le montant des IJM. Il propose que le CC revoie les conditions des polices des assurances sociales. Il demande également à connaître le montant du forfait du chasse-neige. **Jean René Brahier** indique que le montant s'élève à Fr. 10 000.-.

Ce même citoyen intervient et félicite la commune par rapport à la récupération des factures débiteurs, il ajoute qu'une amélioration a bien été apportée. De plus, il souhaite savoir si les personnes qui n'honorent pas leurs factures, sont mises aux poursuites. **Jean-René Brahier**, caissier communal, l'informe qu'il y a encore des montants de factures à récupérer, mais qu'aucune personne de la commune n'est à ce jour aux poursuites.

Un citoyen intervient et informe que des paysans remplissent leur citerne et demande si une autorisation est demandée. **Jean-René Brahier** précise que lors de pompage d'eau, une demande doit être faite au fontainier. Il précise aussi, que celui-ci contrôle le débit et qu'une facture est établie par la suite. Jean-René Brahier ajoute qu'il n'y pas de convention particulière. Ce même citoyen demande que le fontainier veille au fait que les paysans ne pompent pas trop d'eau, afin que les citoyens en disposent toujours.

Un citoyen souhaite savoir si la commune des Breuleux a une convention avec le triage forestier de la Courtine au sujet des prestations fournies par le garde forestier du Triage.

François Brahier-Jeckelmann indique que ce n'est pas le cas. Il précise que le garde forestier se rend sur place et que son salaire est versé par le triage.

Après ces explications très complètes, **André Gogniat** membre de la commission de vérification des comptes communaux, lit le rapport co-signé par les vérificateurs des comptes, Maryline Schaller, Céline Liechti, Éric Rouvroy et lui-même.

Il est conclu que le contrôle par sondage n'a révélé aucune anomalie majeure mais des remarques ont été établies. Les soldes correspondent. Les vérificateurs informent l'Assemblée qu'il serait souhaitable qu'à l'avenir la vérification de comptes communaux soit confiée à une Fiduciaire, ceci principalement en raison de l'entrée en vigueur du MCH2.

Les comptes sont conformes et ils soulignent la disponibilité du personnel communal lors de la vérification. Les vérificateurs recommandent l'acceptation des comptes 2019 par l'Assemblée.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée communale accepte le compte de fonctionnement 2019 ainsi que tous les dépassements budgétaires présentés et discutés, qui bouclent avec un déficit de Fr. 96'796.89 pour Fr. 4'008'604.07 de charges et Fr. 3'911'807.18 de produits.

Le compte d'investissements est également accepté à l'unanimité. Il boucle pour l'année 2019 avec un investissement brut de Fr. 2'388'965.60, des subventions et autres participations de tiers reçues pour Fr. 1'009'660.59, soit un investissement NET de Fr. 1'379'305.01.

4 Ventes de terrain : parcelles N°686 à Emilie et Xavier Brahier et 685 à Marie-Claude Sunier et Jean-Michel Noth, toutes les deux sises au lieu-dit Crât des Oiseaux en Zone à bâtir

Le rapporteur du CC, Christian Frund précise en préambule que ces deux parcelles se trouvent en zone à bâtir au lieu-dit Crât des Oiseaux et qu'elles seront présentées séparément :

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Christian Frund poursuit sa présentation une vente après l'autre :

1^{ère} vente à : Marie Claude Sunier et Jean-Michel Noth – Parcelle no 685

Christian Frund rapporte au nom du CC et demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue. Il donne connaissance de la demande d'achat de cette parcelle émanant de Marie-Claude Sunier et Jean-Michel Noth de Lamboing, pour la construction d'une villa familiale, parcelle située en Zone à bâtir HA au lieu-dit le Crât des Oiseaux.

Après ces informations, le président Jean-Paul Farine ouvre la discussion.

Cette dernière n'étant pas utilisée, le rapporteur du CC rappelle les conditions de vente :

Le prix du m2 est fixé à Fr. 90.- du m2 TTC qui correspond à celui agréé par l'Assemblée communale lors de la présentation du budget 2020 de ce soir.

Les frais notariés, d'abornement et l'inscription au Registre foncier sont à la charge de l'acquéreur.

Un droit de réméré sera également inscrit au Registre foncier.

Le rapporteur demande à l'Assemblée, au nom du CC, d'accepter la vente de cette parcelle aux conditions précitées.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le président des Assemblées passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée accepte de vendre la parcelle no 685 d'environ 786 m2 à Marie-Claude Sunier et Jean-Michel Noth de Lamboing aux conditions précitées.

Par ce vote, l'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

2^{ème} vente à : Emilie et Xavier Brahier – Parcelle no 686

Christian Frund rapporte au nom du CC et demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il donne connaissance de la demande d'achat de cette parcelle émanant des époux Emilie et Xavier Brahier, pour la construction d'une villa familiale, parcelle située en Zone à bâtir HA au lieu-dit Crât des Oiseaux.

Après ces informations, le président Jean-Paul Farine ouvre la discussion.

Cette dernière n'étant pas utilisée, le rapporteur du CC rappelle les conditions de vente :

Le prix du m2 est fixé à Fr. 90.- du m2 TTC qui correspond à celui agréé par l'Assemblée communale lors de la présentation du budget 2020 de ce soir.

Les frais notariés, d'abornement et l'inscription au Registre foncier sont à la charge de l'acquéreur.

Un droit de réméré sera également inscrit au Registre foncier.

Le rapporteur demande à l'Assemblée, au nom du CC, d'accepter la vente de cette parcelle aux conditions précitées.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le président des Assemblées passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée accepte de vendre la parcelle no 686 d'environ 795 m2 aux époux Emilie et Xavier Brahier aux conditions précitées.

Par ce vote, l'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

5 Divers et imprévus

Un citoyen a été choqué qu'aucun drapeau du Jura n'ait été déployé par la commune le 23 juin dernier, jour de l'Indépendance jurassienne. **François Brahier-Jeckelmann** en prend note et avoue que cela a échappé au CC.

398

Une citoyenne annonce qu'un courrier concernant la 5G a été déposé à la commune. L'administration communale informe ne pas être au courant de ce courrier mais qu'à la suite de son appel téléphonique et à un courriel de sa part, la requête est connue. **Jean-René Brahier** précise tout de même qu'à ce jour, aucune information ou directive de la Confédération n'a été envoyée à la commune par rapport à la 5G. Cette même citoyenne informe qu'une copie du courrier initial sera remis à l'Administration communale.

Une citoyenne parle des nuisances sonores qu'elle subit depuis un certain temps par rapport à la proximité de sa maison avec l'entreprise Mendez située en face.

François Brahier-Jeckelmann prend note de cette demande et indique que le directeur de l'entreprise Mendez se réfère au règlement cantonal sur le bruit. Cette même citoyenne propose à ce que l'entreprise pose des parois anti-bruit. François Brahier-Jeckelmann lui indique que la commune va essayer de trouver une solution avec Monsieur Mendez quant à ce problème. **Jean-Paul Farine** président des Assemblées intervient et précise à la citoyenne qu'il serait préférable qu'elle prenne contact avec l'Office cantonale en charge du bruit, de façon à faire les démarches correctement et dans le bon sens.

Un citoyen rebondit sur cette intervention et demande que la commune se renseigne auprès du canton quant aux normes légales sur le bruit. La commune se renseignera de son côté également, pour tâcher de trouver une solution pour chaque partie.

Une citoyenne signale à la commune que le 2^{ème} portail situé à la Route de la Combe, ne se ferme plus. La commune en prend note et l'informe que le nécessaire sera fait rapidement.

François Brahier-Jeckelmann fait part de la démission au 30.09.2020 de Séverine Gogniat, conseillère communale. Il profite de cette occasion pour la remercier pour son travail et son engagement pour la commune durant son mandat.

Christian Frund responsable communal de l'urbanisme informe l'assemblée sur la situation de la zone à bâtir située en dessus de l'Ecole au lieu-dit sur le Pou. Il indique à titre d'information, que 4 parcelles sont en zone à bâtir et que leur viabilisation à venir est en standby par rapport à une mise en réserve de cette zone par le SDT (service du développement territorial) de la RCJU. Suite au refus d'obtempérer du CC, ce dernier attend impatiemment une réponse du canton.

La séance est levée il est 23h15.

Le président :

Jean-Paul Farine

Le secrétaire communal :

Jean-René Brahier

PV rédigé par la

Secrétaire communale adjointe

Céline Michel